

LETTRÉ D'INFORMATION

Numéro 69 - Décembre 2025



Au sommaire

PPA: Peste Porcine Africaine : Des foyers en Allemagne, Italie et Espagne.

DNC : Reprise partielle des exports bovins en Zone Vaccinale.

Farago : Prolifération des rats et souris.

Frelon asiatique : Bilan des destructions.

Assemblées Générales : Notez le jour de votre AG cantonale et celle de l'AG départementale.

Agro Direct : Produits de dératisation.

Plan loup : Indemnisation.

Section équine : Appel à cotisation pour 2026.

Joyeuses fêtes : Toute l'équipe du GDS vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Veille sanitaire : Actualité des pathologies animales en Europe.

Peste Porcine Africaine : Des foyers en Allemagne, Italie et Espagne

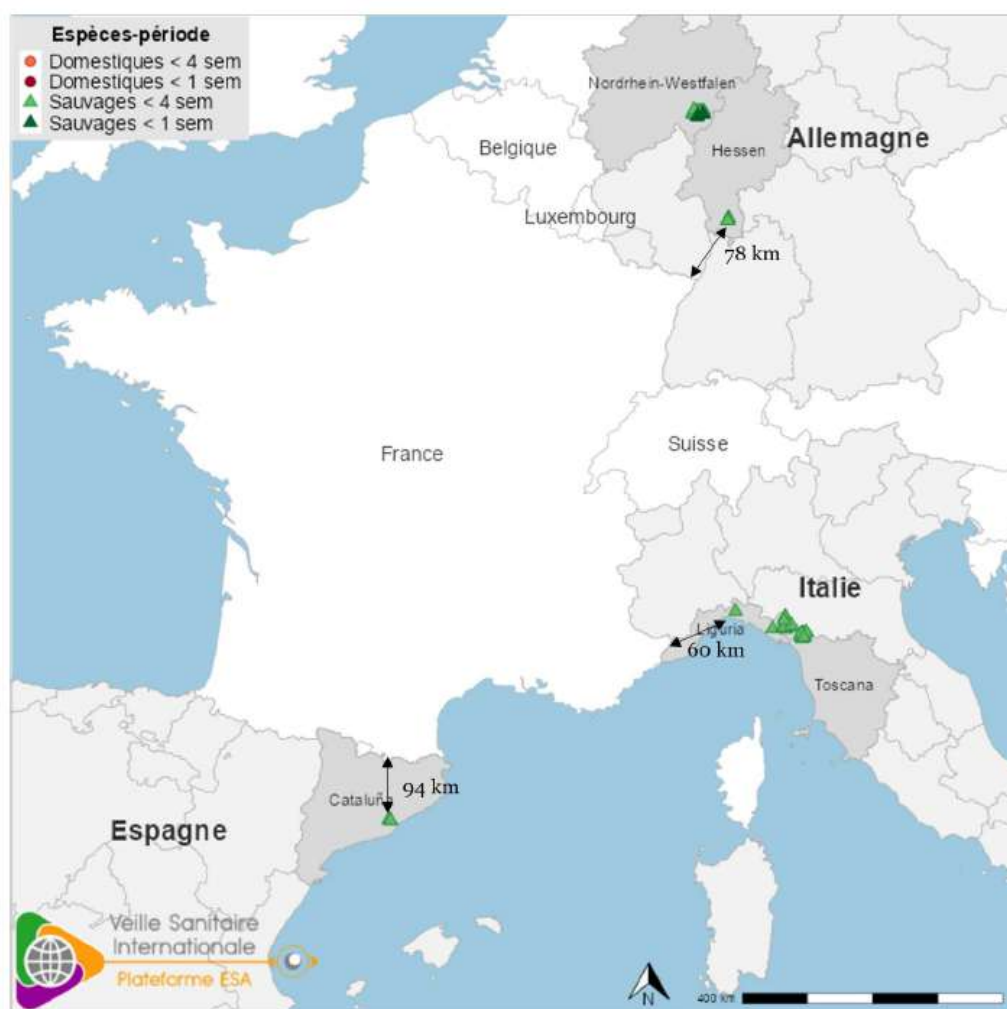
La France est indemne de Peste Porcine Africaine et n'a jamais déclaré de foyer à ce jour. Cette maladie virale, non zoonotique, à déclaration et éradication obligatoire entrainera de

lourdes pertes économiques à la filière porcine lors de son arrivée en France. La peste porcine se transmet par voie directe entre un suidé infecté et non infecté ou par voie indirecte (si on touche un cadavre infecté puis un porc vivant). Un risque important d'introduction de la peste porcine en France est le risque sandwich : en effet le virus survit lors de la salaison.

Depuis plusieurs années, **l'Allemagne** déclare plusieurs foyers sauvages de peste porcine, dont les plus proches à 80 km de la frontière française. En 2025, nos voisins germaniques ont déclaré 1907 foyers sauvages de peste porcine, les derniers foyers sont datés de début décembre.

L'Italie déclare également chaque année des foyers sauvages de peste porcine, les plus proches ne sont qu'à 60 km de la France. L'Italie a déclaré en 2025, 1 foyer en élevage et 589 foyers sauvages, les derniers datent de fin novembre.

Pour la première fois depuis 1986, **l'Espagne** a déclaré 2 foyers de PPA le 26 novembre 2025 au nord de Barcelone, près d'une université. Il s'agirait d'une souche échappée d'un laboratoire, car c'est une souche absente d'Europe normalement. Les autorités espagnoles ont alors recherché des cadavres de sangliers autour des premiers foyers : 13 autres cadavres ont été trouvés et 3 testés positifs à la PPA. Les élevages dans un rayon de 20 km ont été recensés (39 au total) et visités : aucun porc ne présentait de symptômes et les prélèvements effectués se sont tous révélés négatifs. Des restrictions de mouvements de porcs vivants, et vers l'abattoir sont appliquées.



Retrouvez toutes les informations à jour au sujet de la PPA

Pour rappel, en 2025 seulement, les élevages avec moins de 1 000 porcs à l'année peuvent bénéficier d'un audit gratuit de biosécurité. **Attention, il ne reste que 15 jours pour en bénéficier.**

En cas d'arrivée de la Peste Porcine Africaine, si votre élevage est situé en zone d'abattage préventif, votre niveau de biosécurité vous permettra ou non de bénéficier des aides au repeuplement.

De plus, des restrictions aux mouvements seront appliqués sur une zone large : seuls les élevages avec un niveau satisfaisant de biosécurité pourront emmener leurs porcs à l'abattoir.

Le GDS de l'Isère a 2 personnes qualifiées pour réaliser ces audits PIG CONNECT.

Début décembre, seuls 1 300 audits ont été réalisés sur les 3 000 finançables par l'Etat sur toute la France.

DNC : Reprise partielle des exports en Zone Vaccinale



Les élevages bovins situés en zone réglementée puis en zone vaccinale ne peuvent plus exporter, certains depuis le 30 juin 2025.

L'Italie a signé un accord pour l'export de bovins vaccinés depuis la Zone Vaccinale vers l'Italie sous conditions :

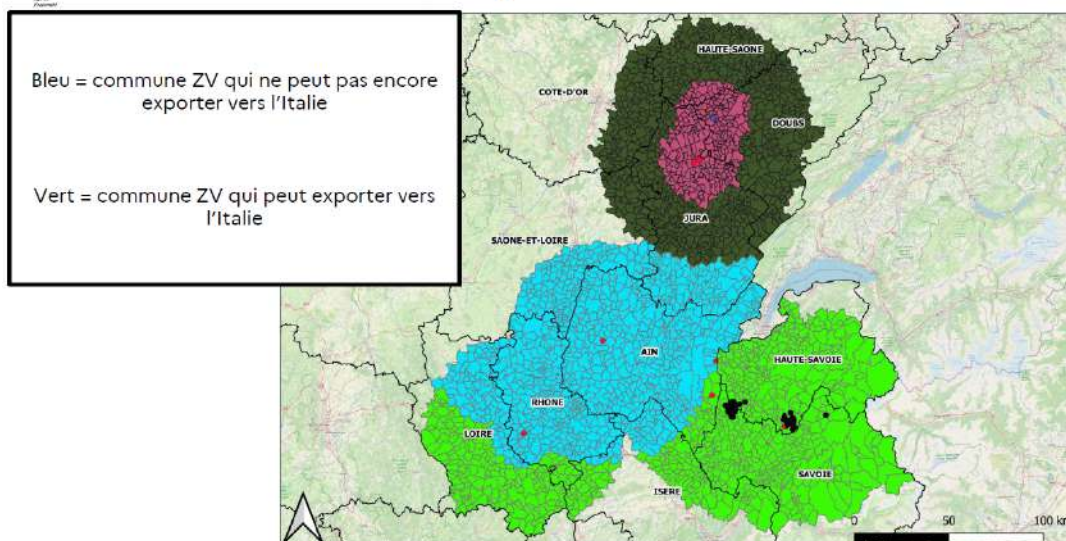
- **les bovins doivent être détenus depuis + 28 jours** par l'élevage d'origine (vous ne pouvez pas acheter un bovin et l'exporter rapidement ensuite).
- les bovins, ainsi que tous ceux de l'unité épidémiologique doivent **être vaccinés depuis + 28 jours (ou veaux issus de mères valablement vaccinées)**.
- les bovins et toute l'unité épidémiologique doivent avoir été **vus par un vétérinaire dans les 24 heures précédant leur envoi**.
- **les bovins doivent être désinsectisés depuis 10 jours**.
- un échantillon de bovins (7 bovins max par certificat TRACE) doit subir une **PCR DNC de mélange sur sang**. Nous rappelons qu'une PCR sanguine négative ne signifie en aucun cas l'absence de DNC (mais une PCR sur sang positive prouve la présence de la maladie). Les Italiens voulaient une analyse avant le départ des animaux...
- 2 critères géographiques : **pas de foyer dans les 20 km depuis 3 mois et vaccination satisfaisante dans les 50 km depuis 60 jours**. Ces 2 critères impliquent que les

communes soient autorisées petit-à-petit à exporter les bovins; la DGAL a fourni des cartes et des listes de communes.

Vous retrouvez dans la carte ci-dessous, en vert, les communes de ZV qui peuvent déjà exporter des bovins depuis le lundi 8 décembre.

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Situation à partir du 8 décembre 2025

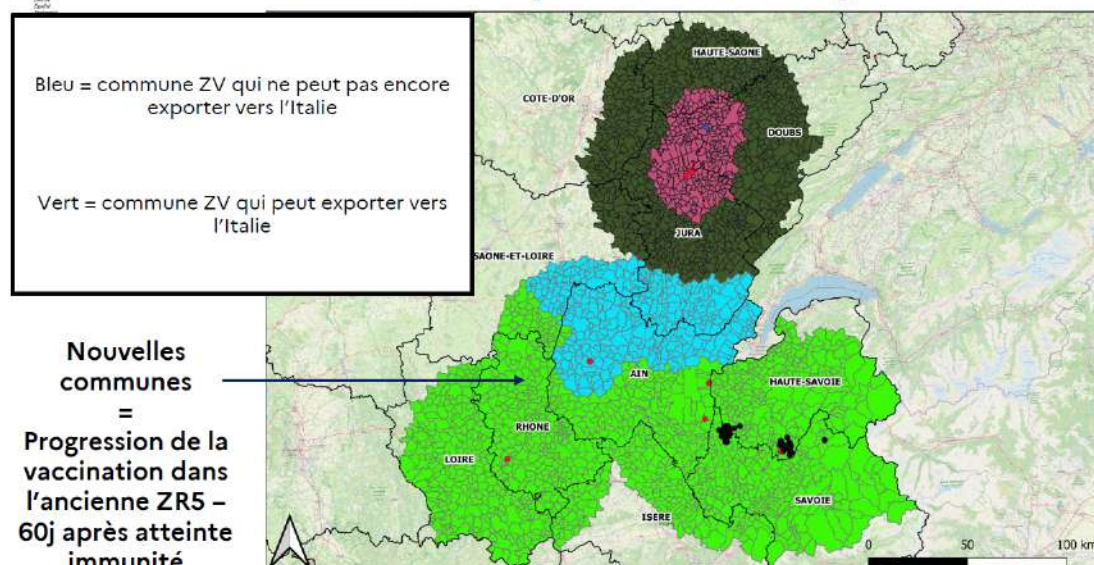


Retrouvez ici la liste des communes de ZV pouvant déjà exporter

Les communes du Nord Isère sont bloquées car le cas de l'Ain du 14 octobre ne date pas encore de 90 jours. Elles pourront de nouveau exporter vers l'Italie à partir du 1er janvier 2026.

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Situation à partir du 1er janvier 2026



Enfin, nous vous rappelons que **vous pouvez éditer une attestation de vaccination pour les bovins vaccinés contre la DNC.**

Pour cela, vous pouvez aller sur le site du GDS 38, dans l'onglet bovin, **BVD - Garantie non IPI - DNC - attestation de vaccination**. Cliquez sur l'image, et avec le numéro à 10 chiffres du bovin et sa date de naissance, vous pouvez éditer un certificat de vaccination individuel (que le bovin soit vacciné ou qu'il s'agisse d'un veau issu d'une mère vaccinée). N'oubliez pas de cocher le CAPTCHA ("Je ne suis pas un robot") et de cliquer sur le bouton orange. La date de vaccination apparaît sur l'attestation téléchargée.

Retrouvez la page pour éditer vos attestations de vaccination

Farago : prolifération des rats et souris

CYCLE DU RAT ET DE LA SOURIS



Les rats et les souris se reproduisent à une vitesse folle.

Maturité sexuelle en quelques semaines, gestation de 3 semaines, portées toute l'année :

Jusqu'à **8 portées/an** pour une souris, 7 pour un rat, et des jeunes capables de se reproduire en un mois.

Une simple présence devient vite une colonie entière... et des **dégâts** partout : isolation, câbles, matériaux rongés.

C'est là qu'on intervient.

FARAGO Isère repère les foyers, **sécurise** les bâtiments, met en place un **traitement ciblé** et **assure un suivi** pour **stopper la prolifération** avant qu'elle ne devienne **incontrôlable**.

Tu veux protéger tes élevages, ton exploitation ou tes locaux ?

On t'accompagne, on contrôle, on maîtrise.

Devis personnalisé suivant l'infestation



Isère

Votre expert en santé et en hygiène

Farago Isère, 145 espace trois fontaines, 38140 Rives
0974508585 (Choix 4) - farago38@reseaufarago.fr - www.farago38.fr



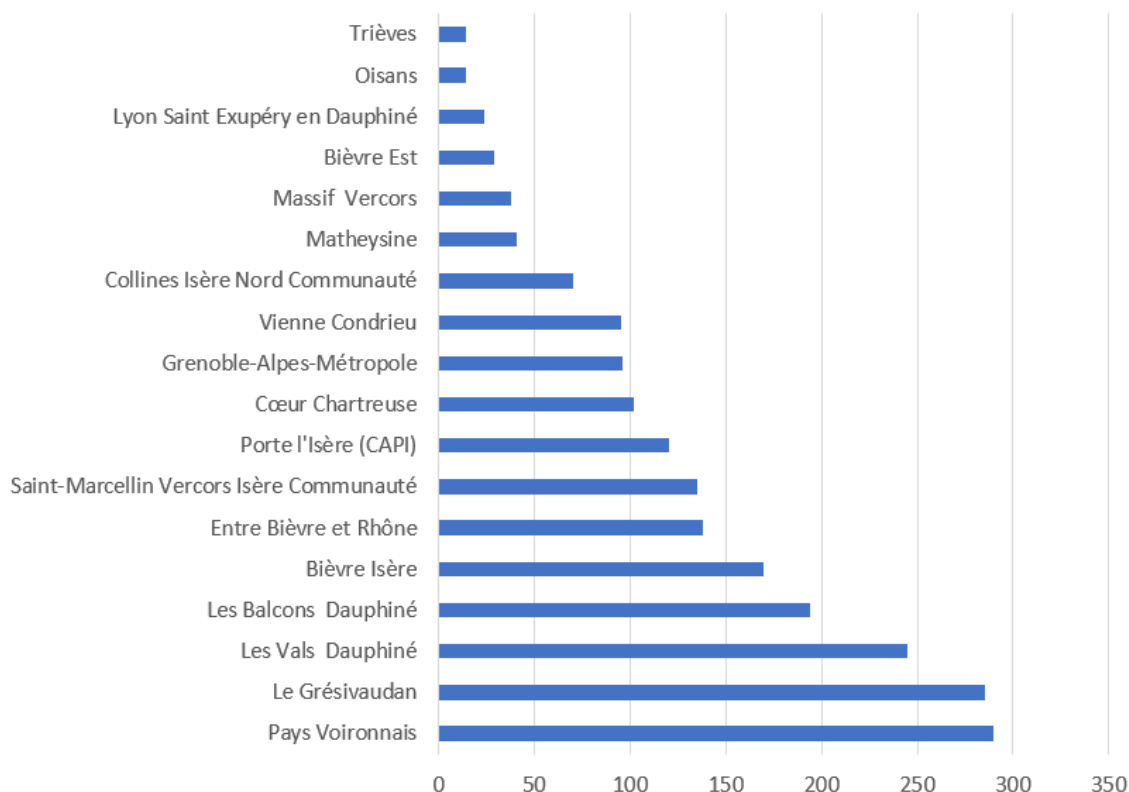
Frelon asiatique : bilan des destructions

Cette année encore, le frelon asiatique a fait des ravages en Isère malgré tous les moyens mis en oeuvre pour limiter ce nuisible.

Au total, sur le département, ce sont 1 200 nids détruits, grâce à une subvention de 73 000 € du Conseil Départemental de l'Isère et de 141 403.755 € de l'ensemble des communautés de communes de l'Isère (allant de 735 € à plus de 20 000 € selon les communautés de communes).

Nous remercions chaleureusement ces 2 partenaires qui ont permis de détruire tous ces nids, ainsi que les désinsectiseurs et les bénévoles de la section apicole.

Nombre de nids de frelons asiatiques détruits en 2026 par communauté de communes



Assemblées Générales cantonales et départementale

Cet hiver, comme chaque année, le GDS vient à votre rencontre, pour les Assemblées Générales cantonales. De nombreux bureaux doivent être renouvelés cette année. Voici la liste des AG déjà fixées :

Cantons	Date et Heure	Lieu
Autrans - Méaudre		
Lans en Vercors	Lundi 15 décembre	Salle St Donnat
Villard de Lans -	13h30	Lans en Vercors
Corrençon		
St Marcellin		

Pont en Royans Tullins Vinay	Mercredi 17 décembre 10h00	MFR de chatte
La Côte St André St Etienne de St Geoirs	Jeudi 18 décembre 20h00	Salle de la rencontre Brézins
Bourgoin Jallieu Le Grand Lemps Val de Virieu	Vendredi 19 décembre 14h00	Salle des associations Biol
Roybon	Lundi 05 janvier 10h00	<i>Lieu à préciser</i> (Roybon, centre ville :-)
Beaurepaire	Mardi 06 janvier 20h00	<i>Lieu à préciser</i>
Val d'Ainan	Mercredi 07 janvier 10h00	Mairie de St Sulpice les Rivoires
St Jean de Bournay	Mercredi 07 janvier 20h00	<i>Lieu à préciser</i>
St Laurent du Pont	Jeudi 08 janvier 13h30	<i>Lieu à préciser</i>
Trièves	Vendredi 09 janvier 13h30	Roissard
La Mure - Corps - Valbonnais	Mardi 13 janvier 10h00	Mairie de St Honoré

Enfin, tous les éleveurs adhérents au GDS ainsi que l'ensemble des partenaires sont cordialement invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire du GDS de l'Isère. Elle se tiendra le jeudi 22 janvier dès 9h30 au château de la Côte St André.

Venez assister à la table ronde sur le sujet "**Lien sanitaire entre faune sauvage et animaux d'élevage - L'exemple de la PPA.**". Parmi les participants à cette table ronde, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère.

Assemblée Générale du GDS de l'Isère

Save the date

—◆—
JEUDI 22 JANVIER 2026

Accueil à 9 h 30
—◆—

Château de la Côte St André



Agro Direct : produits de dératisation

NOTRE GAMME ANTI-NUISIBLES



NYNA D+ PÂTE

GAMME
PROFESSIONNELS

Souricide sous forme de pâte
fraîche bleu, contenant 0,005%
de difénacoum



CONTRÔLE

GAMME
PROFESSIONNELS

Raticide sous forme d'un
mélange de blé et de maïs
concassés aromatisé, contenant
0,005% de bromadiolone et un
agent amérissant



BROFAR

GAMME
PROFESSIONNELS

Raticide sous forme de grains
de blé entier, contenant
0,005% de bromadiolone



SANITOX 25

GAMME
PARTICULIERS

Souricide sous forme de sachet
de 40g d'avoine décortiquée,
contenant 0,0025% de
difénacoum



BROFAR 25

GAMME
PARTICULIERS

Raticide sous forme de sachet
de 40g d'avoine décortiquée,
contenant 0,0025% de
difénacoum



ROBUST 25

GAMME
PARTICULIERS

Pâte fraîche de 150 grammes,
contenant 0,0025% p/p de
brodifacoum.



145 espace trois fontaines,
38140 Rives
0974508585 (Choix 3)
agrodirect@agrodirect.fr

Retrouvez toute notre gamme "anti-
nuisibles" sur www.agrodirect.fr ou
directement auprès de nos conseillers

Plan loup : demandes d'indemnisation



De nouvelles dispositions pour l'indemnisation des dommages sur troupeaux domestiques sont entrées en vigueur depuis le **1er octobre 2025**. Les principales évolutions portent sur

* une revalorisation des pertes indirectes afin de mieux prendre en compte les conséquences de pertes subies par les éleveurs;

* l'indemnisation des pertes indirectes dites "génétiques" consécutives à la perte d'un ovín appartenant à un élevage de sélection.

[Plus d'informations ICI](#)

Section équine : appel à cotisation

La section équine, créée en 2022, continue son petit bonhomme de chemin, avec fin 2025, plus de 140 adhérents (professionnels et particuliers) et plus de 1 000 chevaux adhérents. Pour garder un budget à l'équilibre avec toujours plus d'adhérents, il a été décidé de nouveaux tarifs de cotisation :

- **forfait exploitation inchangé à 41 € HT (49.2 € TTC)**

- **cotisation à l'équidé à 10 € HT (12 € TTC)**

Cette cotisation annuelle vous permet, pour rappel, de bénéficier de ;

- **remboursement de l'équarrissage** : nous remboursons le tarif HT ATM Angée

- **remboursement de 8 € par cheval par an pour une vaccination grippe et/ou tétanos.**

- **remboursement de 8 € par cheval par an pour une coproscopie** (jusqu'à 2 coproscopies si 5 chevaux ou moins adhérents, puis remboursement d'une coproscopie par cheval sur un tiers des effectifs au-delà)

Les éleveurs déjà adhérents ont reçu leur appel de cotisation par mail ou courrier en décembre.

Si vous possédez un équidé, n'hésitez à adhérer au GDS équin via le formulaire ci-dessous.

**GDS**

Isère

Bulletin d'adhésion à la section équine du GDS 38

Pourquoi adhérer ?

Vous possédez au moins un équidé ? Adhérez au GDS pour **mutualiser les frais d'équarrissage**, bénéficier de remboursements sur les principales actions sanitaires des équidés (**gestion du parasitisme et vaccination**) et être informé au plus tôt de l'actualité sanitaire concernant les équidés

Cotisation

Forfait "détenteur équin" de
49.2 € TTC (41 € HT)

Montant non exigé pour les adhérents au GDS pour une autre espèce (cotisation multi-espèces)



Cotisation à l'équidé

12€ TTC
(10 € HT)

Les aides



Mutualisation des frais d'équarrissage. Nous remboursons le montant HT du tarif ATM Angee. Tarif HT 2025 en Isère : Cheval de trait : 507.50 €

Cheval de selle : 387.5 € Poney; âne : 194.17 €



Aide à la vaccination. La vaccination grippe est essentielle pour tout rassemblement d'équidé, et celle pour le tétanos pour tout équidé.

Remboursement de 8 € par an par équidé pour une vaccination grippe et / ou tétanos.



Aide à la coproscopie. L'administration systématique de vermifuge 2 fois par an est une pratique dépassée : contrôlez le niveau d'infestation de vos équidés avant de les traiter : réalisez des coproscopies.

Remboursement de 8 € par an par équidé pour toute coproscopie.

Jusque 5 équidés : 2 coproscopies par an remboursées (1 coproscopie par cheval au maximum).

Au-delà de 5 équidés : 1 coproscopie remboursée par équidé sur un tiers des équidés.

GDS de l'Isère - 145 espace trois fontaines - 38140 RIVES -
09 74 50 85 85 - https://www.frgdsaura.fr/GDS_Isere.html



**Toute l'équipe du GDS vous souhaite de
joyeuses fêtes de fin d'année**



Veille sanitaire : actualités en Europe

Les principales actualités sanitaires européennes sont :

- **l'épidémie de DNC** en France, Italie et Espagne : L'Espagne n'a pas déclaré de cas depuis le 17 octobre et l'Italie depuis le 27 octobre. En France, nous en sommes à 110 foyers touchant 75 élevages. Les derniers foyers détectés sont :
 - un cas dans l'Ariège, en ZI
 - un cas dans les Hautes Pyrénées en ZI.
- **l'épizootie de grippe aviaire** en Allemagne, Royaume Uni et France : plus de 3182 foyers sauvages dans toute l'Europe et 507 cas en élevages et basse-cour, dont 195 foyers sauvages et 99 foyers domestiques en France.

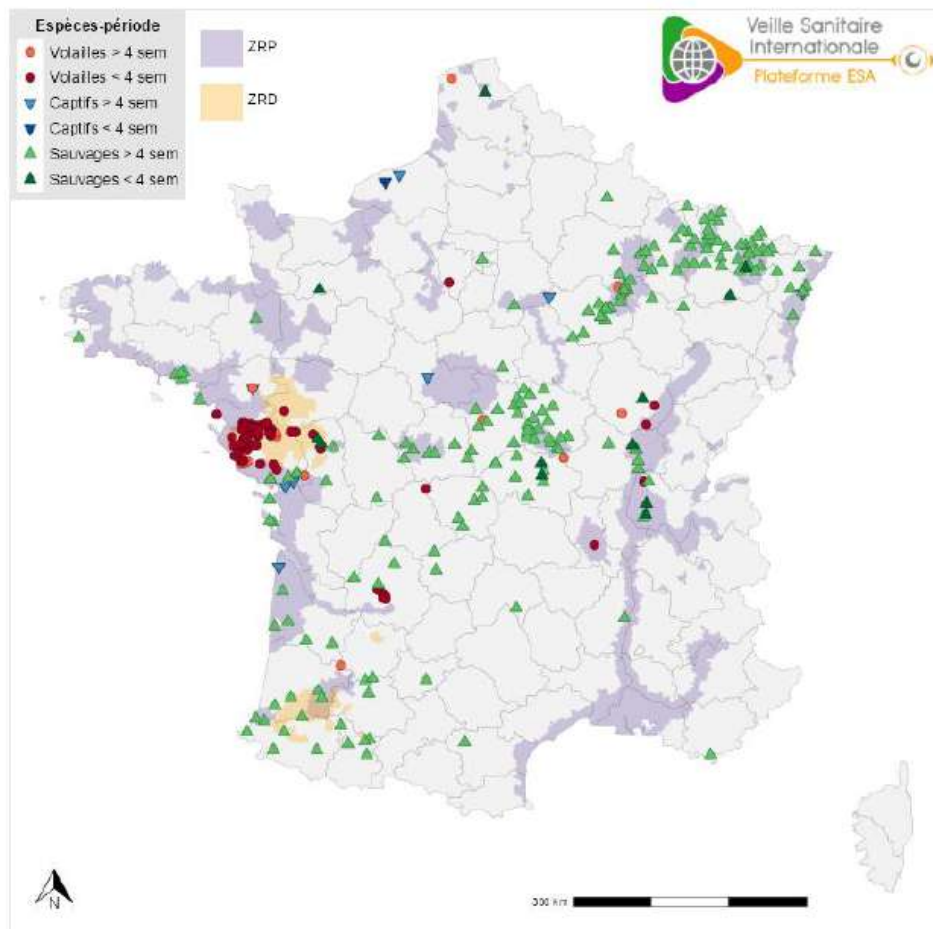


Figure 4. Localisation des foyers de « volailles », foyers chez les oiseaux captifs et cas sauvages d'IAHP détectés en France métropolitaine depuis le début de la saison 2025-2026 et sur les quatre dernières semaines. Les zones à risque particulier (ZRP) et zones à risque de diffusion (ZRD) sont représentées respectivement en violet et jaune sur le fond de carte (source : Commission européenne ADIS le 08/12/2025).

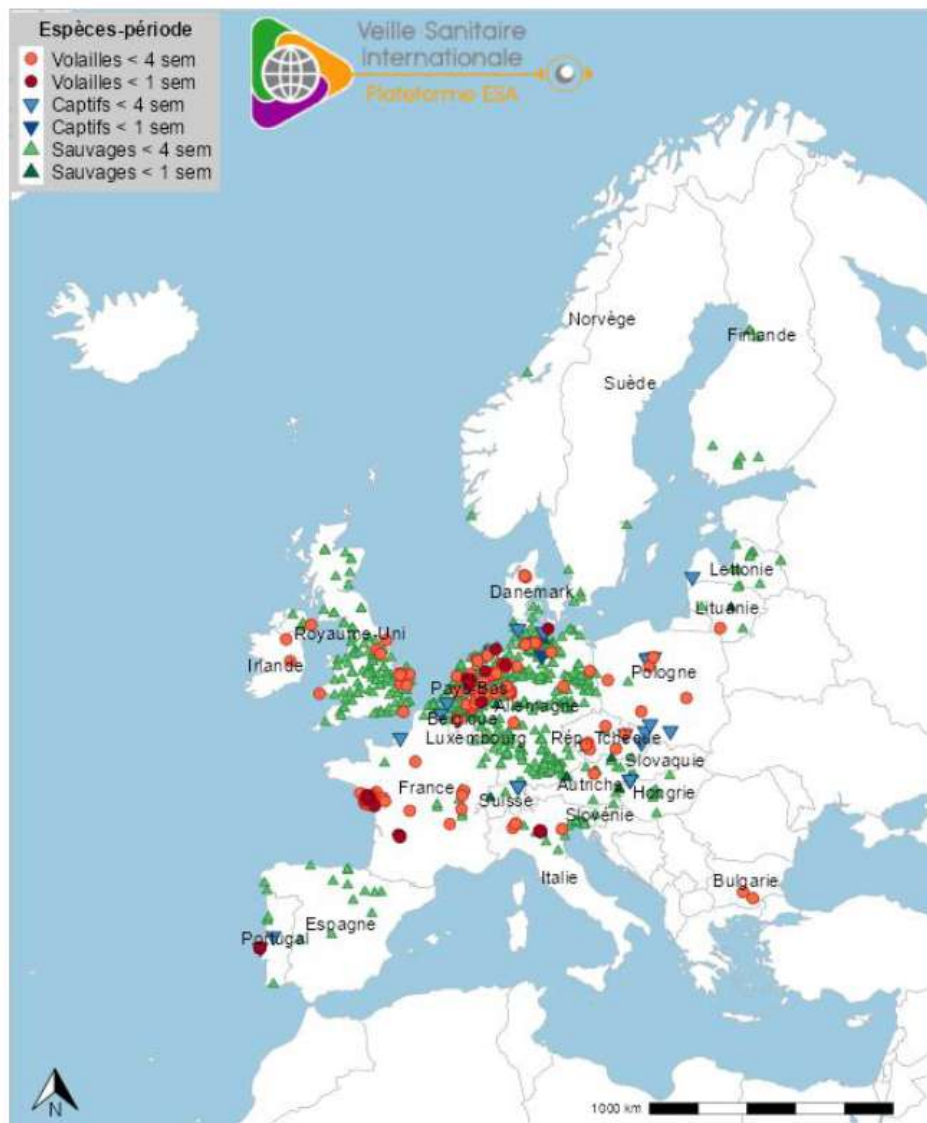


Figure 3. Localisation des cas et foyers d'IAHP dans l'avifaune sauvage (triangles verts), chez les oiseaux captifs (triangles bleu) et chez les volailles (ronds rouges), en Europe détectés dans le mois (quatre semaines glissantes) et la semaine précédant le 07/12/2025 (source : Commission européenne ADIS et APHA (cas sauvages au Royaume-Uni) le 08/12/2025, WAHIS-OMSA le 01/12/2025). Concernant le Royaume-Uni, les foyers chez les volailles et les oiseaux captifs ne sont représentés dans cette figure que s'ils ont été notifiés dans ADIS (pour l'Irlande du Nord) ou WAHIS-OMSA.

- **l'épidémie de clavelée** en Europe de l'Est continue. 1 751 élevages ovins et caprins ont été touchés par le virus en 2025. Pour rappel, cette maladie est classée ADE dans la LSA, donc abattage total de l'unité épidémiologique.
- **la fièvre aphteuse** nous a fait peur au printemps dernier avec une épidémie en Europe centrale qui a été maîtrisée avant son extension. Plus aucun cas en Europe depuis et les mesures de restriction européennes ont été levées le 05/06/2025. Par contre, la maladie est toujours présente en Turquie avec 78 nouveaux foyers depuis le 10 octobre.
- **L'épidémie de la fièvre de West Nile** s'est calmée sans aucun nouveau foyer grâce à l'arrivée du froid. Au total, en Europe, il y a eu 186 cas équins et 1 080 cas humains, essentiellement en Italie.
- La **peste des petits ruminants** est présente en Europe de l'Est. Il y aurait des cas asymptomatiques qui assureraient la diffusion de la maladie sans l'exprimer, ainsi qu'une possible transmission indirecte (via le personnel et le matériel). Une vingtaine de cas dans 4 pays depuis le mois de janvier (Albanie, Hongrie, Kosovo, et Roumanie).

Nous sommes présents sur Facebook et Instagram. N'hésitez pas à nous suivre pour rester informés de toute l'actualité du GDS 38.



GDS de l'Isère

145 espace des 3 fontaines , 38140, Rives

09 74 50 85 85

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)